Exécution des marchés publics

L'exécution des marchés publics

2 jours (14h00) | ★★★★½ 4,6/5 | MP-8971229 | Évaluation qualitative de fin de stage | Formation délivrée en présentiel ou distanciel

Tarif : 1 625 € ht

Document mis à jour le 13/11/2026

Objectifs de formation

- Identifier et maîtriser la réglementation financière des marchés publics
- Pratiquer une gestion administrative et financière complète
- Développer des pratiques adaptées aux besoins

Modalités, méthodes et moyens pédagogiques

Équipe pédagogique :
Un consultant expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :
Alternance de théorie, de démonstrations par l'exemple et de mise en pratique grâce à de nombreux exercices individuels ou collectifs. Exercices, études de cas et cas pratiques rythment cette formation.
En fin de formation, un retour d'expériences à distance est organisé, via un dispositif de classe virtuelle, pour un feedback à froid et des échanges sur les pratiques depuis la fin du présentiel.

Ressources pédagogiques :
Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur notre plateforme.

Prérequis

Connaître la réglementation applicable aux marchés publics

Public concerné

- Gestionnaires de marchés
- Rédacteurs de marchés
- Responsables des achats et des finances
- Opérateurs économiques

Cette formation :

- Est animée par un consultant-formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou par M2I Formation
- Bénéficie d'un suivi de son exécution par une feuille de présence émargée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

Programme

Identifier le contrat et les documents d'exécution

- La forme du contrat et les pièces contractuelles
- Les annexes financières (DPGF, BPU, DQE, décompositions, catalogues...)
- Les CCAG
- Les ordres de services, les bons de commande et les autres documents d'exécution

Atelier IA d'aide au pilotage : utiliser une IA générative pour préparer l'exécution d'un marché

Maîtriser les prix et les variations des prix

- Prix définitif ou provisoire
- Prix forfaitaire et prix unitaire
- Prix ferme actualisable
- Prix révisable par rapport à une référence (ancien ajustement)
- Prix révisable par rapport à une formule paramétrique
- Révision provisoire et révision définitive
- Révision des accords-cadres
- Les prix des prestations supplémentaires ou modificatives
- Les clauses de renégociation dites de « *hardship* »

Exercice d'application : calcul d'une formule de révision de prix sans IA et avec IA

Analyser les modes de paiement

- Les avances
- Les acomptes
- Les paiements partiels définitifs
- La plateforme Chorus Pro
- Les paiements des accords-cadres
- Les délais de paiement et les intérêts moratoires
- L'impact de l'IA sur les SI financiers

Gérer les cessions, les nantissements de créances des marchés publics et les sûretés financières

- Le nantissement ou la cession de créances
- L'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité
- L'affacturage (simple ou inversé)
- Les sûretés financières : la retenue de garantie
- Les cautions et les garanties à première demande

Gérer les délais du marché et les pénalités

- La durée du marché
- Les délais d'exécution du marché
- Les modalités de computation des délais

- Les spécificités des marchés allotis pour les travaux
- Les modifications des délais
- Les pénalités de retard (calcul, exonération, opérations de liquidation...)

Exercice d'application : calcul d'une pénalité pour retard dans l'exécution des prestations du titulaire
Atelier : automatisation du suivi des marchés à partir d'une IA générative (échéances, tableaux de bord, détection de retard, courriers, comptes-rendus)

Encadrer et gérer les sous-traitants et les cotraitants

- Les groupements solidaires et conjoints
- Le rôle du mandataire
- Les groupements solidaires et conjoints
- Le rôle du mandataire
- Les paiements des cotraitants
- L'acceptation des sous-traitants
- La déclaration des sous-traitants intervenant dans une chaine IA
- L'agrément des conditions de paiement des sous-traitants
- L'auto-liquidation de la TVA
- Les sous-traitants de 2e ou 3e rang
- Les paiements des sous-traitants (avances, acomptes, solde...)

Anticiper et gérer les modifications en cours de marché

- Les prestations supplémentaires et modificatives – Focus sur le Code de la commande publique
- Les prestations supplémentaires et modificatives et les prix provisoires des CCAG
- Les clauses de réexamen

Atelier IA et avenant : analyse critique de la réponse de l'IA face à une demande de modification de marché

Gérer la fin du marché

- L'admission des fournitures et des services
- Les particularités du CCAG TIC
- La réception des travaux (OPR, propositions du maître d'œuvre, décision du maître d'ouvrage)
- Les constats et les mises à disposition
- Les réceptions partielles
- Les réserves et leurs conséquences (garantie, solde...)
- La levée des réserves
- Les DGD pour les travaux et la maîtrise d'œuvre
- Les garanties (parfait achèvement, biennale, décennale...)
- La libération des sûretés financières ou la retenue budgétaire
- Les procédures aux frais et risques
- La prolongation de la garantie de parfait achèvement
- Les nouveaux risques liés à l'IA : ce qui peut être confié à une IA et ce qui doit impérativement relever d'une validation humaine

Gérer les résiliations et les différends

- Les motifs de résiliation
- Les opérations de liquidation
- Le règlement des différends et la transaction

Le contenu de ce programme peut faire l'objet d'adaptation selon les niveaux, prérequis et besoins des apprenants.

Modalités d’évaluation des acquis

Évaluation en 3 phases :Pendant la formation : un bilan journalier effectué par l'intervenantÀ chaud : à la fin de la formation, un bilan qualité pour mesurer l'atteinte des objectifsÀ froid : à J + 3 mois, une évaluation du transfert des acquis en situation professionnelle

Accessibilité de la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Le groupe M2I s'engage pour faciliter l'accessibilité de ses formations. Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap : les détails de l'accueil des personnes sont consultables sur la page Accueil Handicap

Modalités et délais d’accès à la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Les formations M2I sont disponibles selon les modalités proposées sur la page programme.
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation.
Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 12 jours ouvrés.